

Chronique

La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008

Daniel Turp *

1. Loi et projet de loi
 2. Motions
 3. Déclaration ministérielle
 4. Questions et réponses orales
 5. Commissions parlementaires
-

1. Loi et projet de loi

*Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*¹

Adopté le 10 juin 2008, la *Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne* ((Projet de loi n° 63)² présentée le 12 décembre 2009 est entrée en vigueur le même jour de sa sanction le 12 juin 2008. La loi ajoute une référence au principe de « l'égalité entre les femmes et les hommes » à l'alinéa du préambule de la *Charte des droits et libertés de la personne*³. Elle insère un nouvel article 50.1 à la Charte qui se lit ainsi: « Les droits et libertés énoncés dans la présente Charte sont garantis également aux femmes et aux hommes ».

*Loi modifiant le Code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics (Projet de loi n° 99)*⁴

* Professeur à la Faculté de l'Université de Montréal et député de Mercier à l'Assemblée nationale du Québec (2003-2008).

¹ L. Q. 2008, c. 15.

² Voir Alexandre Régimbal, « La pratique parlementaire en droit constitutionnel au Québec en 2007 », (2007) 1 R.Q.D.C., accessible à l'adresse <http://www.aqdc.org/public/main.php?s=1&l=fr>.

³ Un ajout similaire est fait au premier alinéa du préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (L.R.Q., chapitre L-7) par l'article 3.

⁴ Le texte du projet de loi n° 99 est accessible à l'adresse

<http://www.assnat.qc.ca/FRA/38Legislature1/Projets-loi/Publics/08-f099.htm>

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Présenté le 18 octobre 2007, le projet de loi modifie le Code de procédure civile en vue de favoriser le respect de la liberté d'expression et de prévenir l'utilisation abusive des tribunaux qui pourrait être faite au moyen de procédures, notamment pour limiter le droit des citoyens de participer à des débats publics.

À cette fin, ce projet de loi prévoit des dispositions permettant notamment de prononcer rapidement l'irrecevabilité de toute procédure abusive. Il prévoit ce qui peut constituer une procédure abusive et autorise, lorsque l'abus apparaît à sa face même, le renversement du fardeau de la preuve.

En outre, il permet notamment aux tribunaux d'ordonner le versement d'une provision pour frais, de déclarer la poursuite abusive, de condamner une partie au paiement des honoraires et débours extrajudiciaires de l'autre partie, ainsi qu'au paiement de dommages-intérêts punitifs.

Ce projet de loi est mort au feuilleton en raison de la dissolution de la 38^e législature le 5 novembre 2008.

2. Motions

21 mai 2008, Motion affirmant « que la maîtrise de la langue française est une condition préalable et essentielle à la nomination d'un juge à la Cour suprême du Canada⁵

M. Dumont: Alors, je désire présenter la motion suivante conjointement avec le premier ministre et la chef du deuxième groupe d'opposition:

« Que l'Assemblée nationale du Québec affirme que la maîtrise de la langue française est une condition préalable et essentielle à la nomination d'un juge de la Cour suprême du Canada. » [...]

M. Dumont: Oui. Merci, Mme la Présidente. Alors, le départ à la retraite du juge Bastarache a ouvert le débat sur la nomination évidemment d'un remplaçant, d'un autre juge au plus haut tribunal du Canada.

⁵ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 86, 21 mai 2008, p. 4256

(http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080521.htm#_Toc199225724)

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Nous comprenons tous l'importance de cette nomination. D'ailleurs, le Québec, dans des accords comme l'accord du lac Meech, le Québec a fait des revendications quant aux nominations, mais, à ce point-ci, la question plus précise qui se pose, la question qui est soulevée, c'est la question de la maîtrise de la langue française.

Tous comprennent que la Cour suprême, dans son travail, a un rôle extrêmement important, un rôle qui déborde le simple jugement, l'application des lois ou le jugement de différentes causes. Mais un juge à la Cour suprême et la Cour suprême dans son ensemble arrivent à un niveau de décision qui influence l'évolution du pays, l'évolution de son droit constitutionnel qui, à un certain point, va trancher les grandes tendances, les grands enjeux. On attend donc des gens qui seront à ce tribunal un certain nombre de compétences, j'oserais dire de compétences exceptionnelles. Il va sans dire qu'il faut avoir, sur le plan du droit, des compétences exceptionnelles, mais il est attendu de ceux qui sont nommés à la Cour suprême une mesure supérieure en termes de compétences, donc de compréhension des réalités diverses qui existent au Canada.

Bien sûr, j'inclus là-dedans une compréhension des langues, des deux langues officielles du Canada, compréhension de la langue qui donne, dans notre esprit, ce que je qualifierais d'un accès direct, hein, un accès... Les services de traduction existent. Ils permettent toutes sortes de choses. Mais, dans la compréhension de l'évolution du Canada, de ses tendances, de ses nuances, il y a là un atout certain que d'avoir un accès direct aux deux langues officielles du Canada, donc une maîtrise du français, d'avoir, à travers cet accès à la langue, une espèce de parallèle qui vient avec qui est un accès direct à la culture qui vient à travers la langue française.

Pour évaluer des situations, parfois, dans la vie, il faut les évaluer ou se questionner en les évaluant sur l'effet miroir, hein, sur qu'est-ce qui arriverait si c'était autrement. Alors, dans ce cas-ci, ce questionnement prend la forme suivante: Pourrait-on imaginer qu'à la veille d'une nomination à la Cour suprême du Canada on fasse l'évaluation de la candidature d'un juge qui ne maîtriserait pas, qui ne parlerait pas du tout l'anglais? Poser la question, c'est y répondre. Je pourrais citer différents chroniqueurs, éditorialistes qui se sont posé la question. Yves Boisvert en est un. Il disait: « Imaginerait-on un francophone unilingue à la Cour suprême, sous prétexte qu'il existe un excellent service de traduction? Évidemment non. Faudrait-il un interprète chaque fois que les juges se rencontrent? Si on ne se pose pas la question, c'est qu'on tient tous pour acquis que tous les juges maîtrisent l'anglais. »

Alors, le pendant de ça, le corollaire de ça, c'est que je pense qu'il est pertinent, je pense qu'il est utile que notre Assemblée nationale s'exprime sur cette question-là, que notre Assemblée nationale saisisse cette occasion, ce moment de questionnement, ce moment de flottement à la veille d'une nomination pour bien exprimer l'importance pour nous qu'une personne qui soit nommée à la Cour suprême, qui, dans les années qui viennent, ait un mot à dire sur des grandes questions d'éthique, d'évolution du Canada, jugements constitutionnels qui affectent l'équilibre des pouvoirs, des responsabilités dans le fonctionnement du système politique qui nous gouverne, que cette personne-là détienne la maîtrise du français parmi les nombreuses compétences exceptionnelles qui sont attendues. [...].

Mme Marois: Merci, Mme la Présidente. Je prends à mon tour la parole sur cette motion qui veut que l'Assemblée nationale du Québec affirme ce qui devrait être pourtant une évidence, c'est-à-dire l'exigence que les neuf juges de la Cour suprême du Canada maîtrisent la langue française. Il est pour le moins surprenant de constater qu'à l'heure actuelle certains juges sont incapables de comprendre le français, alors que les lois sont régulièrement interprétées, débattues en langue française et que les avocats bien sûr peuvent adresser leur plaidoirie dans cette même langue. Ce qui nous apparaît étrange, c'est que nous sentions le besoin, aujourd'hui, d'adopter une motion pour affirmer ce qui me semble être une évidence.

Le gouvernement conservateur a nommé en 2006 Marshall Rothstein, juge unilingue anglophone, qui remplaçait John Major, lui aussi unilingue anglais. Cette fois, c'est le départ du juge Michel Bastarache qui ramène la discussion sur la nomination d'un autre juge unilingue anglais. Comme le mentionnait si bien le chef de l'opposition, imaginez-vous seulement une seconde qu'un juge unilingue francophone soit nommé à la Cour suprême. Au Canada anglais, jamais on n'accepterait une telle chose, et vous pouvez facilement imaginer le tollé.

Le combat que le Québec mène a toujours été que la présence des trois juges du Québec à la Cour suprême soit reconnue d'abord dans le texte de la Constitution de 1867. Vous allez me permettre de rappeler que le rapport du ministre des Affaires intergouvernementales, qui date de 2001, demandait que le gouvernement fédéral instaure un mécanisme permettant au gouvernement du Québec de participer à la nomination de trois des neuf juges à la Cour suprême. Ce même rapport demandait également que la présence de trois juges de droit civil soit protégée par le texte de la Constitution. Même le ministre de la Justice et Procureur général a réitéré cette demande à son

homologue. Force est de constater que jusqu'à maintenant le gouvernement a été incapable de livrer la marchandise.

Ce que l'Assemblée nationale doit affirmer, aujourd'hui, d'une seule voix, c'est qu'il est complètement inacceptable que la maîtrise de la langue française ne soit pas une condition préalable et essentielle à la nomination d'un juge à la Cour suprême. [...]

M. Charest: Merci, Mme la Présidente. Et je veux d'emblée vous dire que nous souscrivons à cette motion que l'Assemblée nationale présente, tous les parlementaires à l'Assemblée voudront sans doute y apporter leur appui.

Et j'aimerais également vous dire qu'à la première occasion, lorsqu'une information a été rendue publique que le gouvernement fédéral allait peut-être nommer un juge à la Cour suprême qui n'avait pas une connaissance du français, le ministre de la Justice a agi sur-le-champ. Le 29 avril dernier, il a pris contact avec son vis-à-vis du Nouveau-Brunswick, qui, vous le devinez, compte tenu de la situation linguistique au Nouveau-Brunswick, qui est une province qui est officiellement bilingue... Ils ont tous les deux posé un geste rare, celui d'écrire une lettre qu'ils ont signée conjointement, adressée au ministre de la Justice fédéral pour demander effectivement que le prochain juge à la Cour suprême, le prochain candidat soit bilingue, capable de communiquer à la fois en anglais puis en français. Alors, je tiens à le remercier, au nom de tous les parlementaires, d'avoir agi avec célérité. Il comprenait très bien, je pense, à quel point c'est un sujet important pour l'avenir de la cour et à quel point c'est un sujet qui indirectement, même si c'est indirectement, a un impact sur la vie des Québécois.

Et, pour comprendre la signification de ce geste, il faut remonter loin dans notre histoire. Rappelons-nous qu'en 1774, en 1774 déjà, dans l'Acte de Québec, la couronne britannique posait un geste qui est devenu un acte fondateur pour ce qui allait devenir le Canada. Lorsqu'ils ont reconnu la religion catholique, qui était synonyme de notre langue, ils ont reconnu également le droit civil qui était en vigueur sur le territoire, ce qui était le territoire québécois à l'époque. Ce geste-là est important et s'est répercuté plus loin dans notre histoire. Donc, au moment où la Cour suprême a été constituée, la décision fut prise qu'il y aurait trois juges sur neuf, à la Cour suprême, qui seraient issus du Barreau du Québec. Et la loi actuelle de la Cour suprême du Canada prévoit qu'obligatoirement trois juges qui siègent à la cour doivent donc être issus du Barreau du Québec. Pourquoi? C'est notre régime de droit.

J'ouvre une parenthèse, Mme la Présidente, pour vous parler de la signification de ce que c'est, un régime de droit, en empruntant un exemple. Je connais une personne, une jeune personne qui est allée faire un cours de droit, d'introduction au droit chinois, un programme qu'offre l'Université de Montréal récemment. Cette personne-là est revenue, m'a raconté ceci. Son cours a été une introduction à la fois à l'histoire et à la culture chinoise. Pourquoi? Parce que nos lois, ce que nous faisons ici, c'est la codification de ce que nous sommes dans toutes nos dimensions, sur le plan de notre culture, de nos valeurs, de nos choix de société. C'est notre histoire également. La loi, c'est la synthèse, dans une certaine mesure, de ce que nous sommes. C'est le lien que nous devons faire entre la loi et la langue. Et la connaissance de la langue, c'est plus que la connaissance de quelques mots et c'est davantage... une connaissance d'une interprétation ou d'une traduction. La connaissance d'une langue, c'est la connaissance d'une culture, d'une réalité. Et ceux et celles qui sont appelés à interpréter cette réalité et à prendre des décisions qui auront un impact très important sur nos vies doivent, par notre langue, connaître cette réalité. C'est ce qui fait de très bons juges au point de départ, avant même de connaître le droit, les articles du Code criminel, les articles du Code civil. C'est ce que nous attendons de la part de ceux et celles qui siègent sur ce tribunal et qui prennent des décisions qui auront un impact très important sur nos vies.

Alors, voilà une explication qui n'est peut-être pas celle qu'on attendait, qui est peut-être fort simple, mais qui explique à quel point la connaissance de la langue française, elle est importante, très importante. Ce n'est pas un choix. Et le message qu'on envoie aujourd'hui au gouvernement fédéral, c'est que ce n'est pas optionnel, au moment où on nomme un juge à la Cour suprême, que de connaître la langue française et de pouvoir connaître le Québec également et les communautés francophones hors Québec aussi. Parce que, il faut le dire, ce n'est pas uniquement le Québec, c'est des sociétés acadiennes et francophones hors Québec dont il s'agit dans cette demande... pas cette demande, dans cette exigence que nous transmettons au gouvernement fédéral.

M. le Président, le gouvernement fédéral actuel a voulu parler de fédéralisme d'ouverture et se distinguer dans sa façon de pratiquer le système fédéral. Nos attentes à nous, c'est qu'il sera conforme, ses décisions seront conformes à sa volonté annoncée et que le prochain et tous les juges qui seront nommés à la Cour suprême connaîtront bien le français et les deux langues officielles au Canada.

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Mise aux voix [...]

Le Secrétaire: Pour: 99 ; Contre: 0 ; Abstentions: 0

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Cette motion est adoptée. Je vous informe que cette motion adoptée unanimement sera transmise au président de la Chambre des communes à Ottawa ainsi qu'au président du Sénat.

22 mai 2008- Motion visant à « Réitérer la volonté de l'Assemblée de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, de favoriser l'intégration de chacun et de témoigner de son attachement au patrimoine religieux et historique »⁶

M. Charest: Merci, M. le Président. Alors, je propose à l'Assemblée la motion sans préavis suivante:

« Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions. »

Mise aux voix [...]

Le Secrétaire: Pour: 100; Contre: 0; Abstentions: 0

Le Président: Alors, cette motion est adoptée

3. Déclaration ministérielle

22 mai 2008- Dépôt du rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles⁷

⁶ Assemblée nationale, *Journal des débats*, 22 mai 2008, vol. 40, n° 87

(http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080522.htm#_Toc199311996).

⁷ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 87, 22 mai 2008, p. 4281

(<http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080522.htm>).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

M. Charest: M. le Président, j'arrive d'un voyage en France où j'ai fait un arrêt à Brouage. C'est là qu'est né Samuel de Champlain, un immigrant qui a fondé notre nation. Pour souligner le quatrième centenaire de son voyage, nous avons organisé pour le monde entier une grande fête sous le thème de la rencontre. De ces milliers de rencontres qui se sont produites sur 400 ans est né le Québec. De ces rencontres est née notre nation et une volonté commune de vivre ensemble, de vivre en français, de vivre égaux entre femmes et hommes, de séparer l'État et la religion. Venir à la rencontre du Québec, c'est venir à la rencontre des Québécois, c'est adopter et partager nos valeurs communes. Au nom de tous les Québécois, je remercie MM. Bouchard et Taylor qui ont permis aux citoyens de s'exprimer sur cet enjeu fondamental de la rencontre et de la manière de vivre ensemble. Ce rapport aura des suites.

Les commissaires constatent comme nous que toutes les sociétés d'accueil du monde vivent d'intenses questionnements sur des enjeux d'immigration et d'identité. C'est notre époque. Chez nous, au Québec, il y a deux réalités qui donnent à ce débat un caractère particulier. La première est démographique: notre nation, majoritairement francophone, représente 3 % de la population du continent. Nous n'avons pas cette force du nombre qui impose, par son seul poids, une manière de vivre. La deuxième raison est historique: pendant plus de trois siècles, les communautés religieuses, en particulier catholiques, ont soigné les malades et éduqué les enfants. Avec la Révolution tranquille, notre société est devenue laïque. Ce changement s'est fait très rapidement.

Aucune société ne peut réussir en se repliant. Pour que notre nation et notre économie puissent continuer à grandir, nous devons continuer d'accueillir. L'immigration n'est pas un droit, immigrer au Québec, c'est un privilège, et l'accueil des immigrants, pour tous les Québécois, est une responsabilité. Entre les deux, il faut savoir tracer la ligne. Les Québécois ont parfaitement le droit de décider dans quelle société ils veulent vivre.

Il y a des valeurs au Québec qui ne sont pas négociables. De ces valeurs découlent des responsabilités. Comme premier ministre du Québec, j'assume au premier chef la responsabilité suprême de protéger et perpétuer la langue française. Les nouveaux arrivants et les communautés culturelles doivent la parler. Voilà un point de rencontre entre les minorités et la majorité. Comme citoyens, nous devons aussi respecter les convictions personnelles de chacun, et, de son côté, l'État, qui est au service de tous, doit affirmer la laïcité de nos institutions.

Dès aujourd'hui, j'annonce que les actions de mon gouvernement, inspirées par la commission, prévoient notamment un renforcement de la francisation avant l'arrivée des immigrants, une déclaration signée par laquelle les candidats à l'immigration s'engageront à adhérer aux valeurs communes de notre société, un mécanisme qui aidera les décideurs à traiter les questions d'accommodement dans le respect de la laïcité de nos institutions. De plus, je demande aux parlementaires de collaborer à l'adoption du projet de loi n° 63 qui vise à amender la Charte des droits et libertés pour affirmer l'égalité des femmes et des hommes. Et, dès aujourd'hui, je demande aux 125 parlementaires de notre Assemblée, qui sont directement concernés, d'adopter une motion par laquelle l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux historique, représenté notamment par le crucifix de notre salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions.

Je demande à mes collègues parlementaires ainsi qu'à tous les Québécois de toutes origines de relayer mon appel à aller à la rencontre de l'autre. Nous n'avons pas tous la même origine, pourtant nous avons la même destinée car nous sommes tous Québécois. [...]

M. Dumont: M. le Président, cette importante journée fait suite à une année intensive de débats, de discussions, une grande commission, créée par le premier ministre, qui a animé notre société. Après avoir entendu cette déclaration ministérielle, notre réaction ne peut pas être autre que: c'est impossible d'avoir eu un aussi grand dérangement pour si peu. Si notre formation politique est prête certainement à examiner puis à concourir à la réalisation des gestes très minimaux sur lesquels, pour plusieurs, nous travaillons déjà de concert avec le gouvernement, comme le projet de loi n° 63, il s'avère que, sur le total, cette déclaration est un geste nettement insuffisant, surtout dans la matière où le rapport de la commission Bouchard-Taylor est le plus faible, soit l'affirmation de notre identité. Sur ce sujet, la déclaration du premier ministre n'offre aucune piste.

Il appartient aujourd'hui aux élus de l'Assemblée nationale d'assumer le leadership qui s'impose. Pour unir les Québécois derrière une vision commune de leur avenir, il nous appartient, élus, de tracer la ligne, d'affirmer l'identité québécoise et de proposer les mesures qui permettront au Québec de réussir pleinement l'intégration de ceux et celles qui l'ont choisi.

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Le destin du Québec est lié à sa géographie. Seul État francophone d'Amérique du Nord, entouré d'un océan anglophone, le gouvernement du Québec a le devoir de veiller à ce que notre société s'appuie sur une identité forte et stimulante qui suscite l'adhésion. Le Québec constitue l'une des sociétés d'accueil les plus ouvertes et les plus tolérantes. L'ouverture n'est cependant pas synonyme d'aplâtrisme. En choisissant le Québec, on choisit une société distincte en Amérique, une nation fière de son histoire, de sa langue et fortement attachée à des valeurs communes ainsi qu'à des institutions.

L'interculturalisme sur lequel on s'appuie dans le rapport, il implique un dialogue entre les citoyens adhérant à une culture normative et les citoyens issus de cultures différentes qui viennent se joindre. Tout en insistant sur la notion d'interculturalisme, le rapport de la commission néglige un aspect fondamental de celle-ci, le rapport demeure muet quant au renforcement, l'affirmation de cette culture normative qui correspond à celle de la majorité francophone de la société d'accueil. Or, pour être porteur, l'interculturalisme québécois doit reconnaître l'existence de marqueurs d'identité tant sur le plan de nos institutions, de nos valeurs communes que sur le plan socioculturel.

Dans cet esprit, nous proposons une démarche autonomiste qui repose sur trois axes fondamentaux:

Premièrement, une constitution québécoise. Depuis plusieurs années, nous militons pour que le Québec se dote de sa propre constitution interne. Une constitution, c'est comme une carte de visite qui illustre au monde ce que nous sommes. Une constitution permet d'affirmer les valeurs partagées par les membres d'une société. Une constitution, c'est aussi un acte fondateur structurant pour l'avenir d'une société. Nous avons toujours défendu l'idée que, pour être adoptée, une constitution doit chercher à unir. Toute démarche en ce sens doit être résolument non partisane. En ce 400^e anniversaire de la fondation de Québec, je tends à nouveau la main au premier ministre pour que se réalise ce projet collectif;

Deuxièmement, la reconnaissance du Québec. Le rapport Bouchard-Taylor évacue trop rapidement la dimension canadienne de la problématique des accommodements. Or, force est de constater que la Constitution de 1982, imposée au Québec sans le consentement de cette Assemblée, a eu des effets déstructurants beaucoup plus importants que nos dirigeants de l'époque ne pouvaient même l'imaginer. À cet égard, l'objectif sous-jacent à l'article 27 de la Charte canadienne des droits et libertés ne correspond pas adéquatement à

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

la réalité du Québec. Nous souhaitons qu'il soit amendé formellement pour que l'on y retrouve une reconnaissance constitutionnelle de la nation québécoise, que le Québec constitue une société d'accueil, ainsi que la claire prépondérance de la langue française sur le territoire québécois;

Troisièmement, un leadership gouvernemental. La composition de la société québécoise évolue. Le visage du Québec a changé. Depuis trop longtemps, on a laissé les gestionnaires publics seuls devant des situations d'accommodement sans pour autant leur donner des balises auxquelles se référer. Sur le terrain, ces derniers ont plus souvent qu'autrement fait de leur mieux. Une politique gouvernementale s'impose. Selon nous, elle doit s'articuler sur deux plans, soit le respect du patrimoine culturel du Québec et la séparation de l'Église et de l'État.

Les mesures que nous proposons s'inscrivent au sein d'une démarche autonomiste où le Québec assume pleinement son destin et son développement. Une constitution interne intégrant nos valeurs communes permettra de faire du Québec une société plus forte et plus unie. Une modification constitutionnelle à la Charte canadienne des droits et libertés permettra de redonner toute son importance à la réalité du Québec. Un leadership clair du gouvernement facilitera le travail des milliers de gestionnaires publics qui vivent sur le terrain la problématique des accommodements.

M. le Président, nous sommes prêts, nous, à nous mettre au travail pour un vrai suivi à cette importante démarche du peuple québécois. Aujourd'hui, les Québécois attendent beaucoup de nous, pas de faire semblant. Merci, M. le Président. [...]

Mme Marois: Merci, M. le Président. Permettez-moi d'abord de saluer la contribution des commissaires, MM. Bouchard et Taylor, pour le travail accompli. Merci aussi à toutes les Québécoises et tous les Québécois qui ont participé à cette commission. Ils ont, croyons-nous, permis la tenue d'un débat essentiel. Je salue la volonté du premier ministre de réaffirmer nos valeurs communes: de vivre en français, vivre égaux entre les hommes et les femmes, séparer la religion et l'État. Tous se doivent de partager ces valeurs.

Après une première lecture, cependant, nous estimons que le rapport de la commission passe à côté de l'essentiel. Il ne va que dans un sens. Or, il existe un malaise identitaire au Québec auquel on se doit de répondre, nous, leurs représentants, les représentants du peuple québécois.

De toute évidence, le premier ministre ne veut pas répondre de manière forte à ce malaise identitaire. Pourtant, il est conscient de ses causes, il vient d'indiquer lui-même que les Québécois représentent moins de 3 % de la population de ce continent. Il entend poser quelques gestes, certes, comme instaurer un contrat d'intégration, un renforcement de la francisation. Ces propositions, je me permets de le rappeler, M. le Président, se retrouvaient d'ailleurs dans les projets de loi n^{os} 195 et 196 que j'ai déposés l'automne dernier et qui prévoyaient et prévoient toujours l'adoption d'une constitution pour le Québec. J'estime que, dans sa réponse, le premier ministre ne va pas assez loin. Les valeurs communes dont il parle doivent être inscrites dans les codes qui régissent le vivre-ensemble québécois au même titre que l'égalité entre les hommes et les femmes. La prédominance de la langue française, la promotion de la culture québécoise ou la laïcité des institutions doivent être inscrites dans nos lois. Aussi, nous croyons qu'il est impératif de renforcer la loi 101 afin de véritablement faire du français la langue commune du Québec.

La question de l'identité, elle exige plus que des demi-mesures; elle doit aller au-delà des symboles. Elle exige de nous tous un engagement permanent et la proposition de solutions qui s'inscrivent dans nos lois, dans les chartes qui guident nos institutions. Cependant, la véritable solution à cette inquiétude reste, pour le Québec, de détenir tous les pouvoirs, soit ceux d'une majorité nécessaire sur son territoire. Cet acte fondateur, il se nomme la souveraineté du Québec, M. le Président.

Le Président: Je cède maintenant la parole, pour son droit de réplique, à M. le premier ministre.

M. Charest: M. le Président, j'aimerais à nouveau... parce que je pense qu'il y a là-dedans une coïncidence qui va au-delà des circonstances, la présence de deux anciens premiers ministres français qui sont avec nous aujourd'hui, témoins de ce débat qu'ils nous ont légué 400 ans après le passage de Samuel de Champlain [...] Sans doute seront-ils inspirés par nos propos et sans doute chercheront-ils aujourd'hui dans nos propos ce point de rassemblement qui a fait la force du peuple québécois.

Si nous sommes toujours ici 400 ans après le passage de Champlain, c'est parce que chaque génération a su accepter cet héritage reçu de nos ancêtres de préserver notre langue, notre culture et de travailler ensemble. Nous avons également été capables d'accueillir des femmes et des hommes de partout sur la planète pour venir construire avec nous la société québécoise et nous devons à l'avenir continuer à accueillir des hommes et des femmes de partout

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

sur la planète pour continuer de construire la société québécoise. C'est pour nous une grande responsabilité. On doit le faire dans un contexte où on respecte nos valeurs, où on est capables justement de créer ce point de rencontre où ensemble nous allons nous donner une société qui est juste, une société francophone, une société qui respecte l'égalité entre les femmes et les hommes et la laïcité pour que nous puissions créer un espace de liberté pour chacun aussi. C'est cet espace de liberté dont on parle, cet espace de liberté qui nous donne, à chacun, l'occasion de faire sa contribution.

Mon souhait aujourd'hui, c'est que nous puissions être le plus unis possible, et au chef de l'opposition je lui dirais que ses suggestions sont bienvenues, qu'elles l'étaient également au moment où la commission Bouchard-Taylor siégeait et qu'on aurait aimé les entendre. Et à la chef de la deuxième opposition je lui rappellerai que son projet de loi contient des éléments que tout le monde a relevés comme étant des éléments importants mais qu'il divise également. Et, pour cette journée à l'Assemblée nationale du Québec, nous voulons une journée où nous sommes capables de nous réunir et être unis.

Je terminerai avec une anecdote, une histoire que j'ai vécue, qui marque nos vies. Je suis allé dans une école de mon comté, qui s'appelle l'école des Quatre-Vents, dans un quartier où il y a plusieurs enfants qui viennent de partout sur la planète. On dit qu'il y a une vingtaine de pays qui sont représentés. Je suis allé annoncer un gymnase, M. le Président, un magnifique projet d'infrastructure dans une école qui est sur deux sites différents. Ils ont réuni les enfants dans une grande salle. Ils étaient assis par terre pendant que les adultes couronnaient, étaient autour de la salle: les professeurs, les commissaires d'école, les comités de parents. Il y avait également évidemment des parents qui étaient venus être témoins de l'annonce.

Pour animer mon annonce, M. le Président, j'ai demandé aux enfants... Devant autant de diversité, je leur ai demandé, aux enfants: Qu'est-ce qui fait que votre école est différente? Alors, les mains se sont levées, vous imaginez, 300 enfants! Un premier enfant m'a répondu que « chez nous, ce qui différencie mon école, c'est qu'on recycle les piles ». Au deuxième enfant, je le lui ai demandé, il m'a dit: On fait du compostage. Le troisième enfant m'a dit: On n'a pas de gymnase. [...] Le quatrième enfant m'a dit: On est sur deux sites différents. Le cinquième enfant m'a dit: On aime bien notre professeur. Je pense que c'était Mme Houle. Finalement, il y a un commissaire d'école qui a fait signe à un enfant de me donner la réponse que j'attendais, que, « dans notre école, bien on est différents, il y a des enfants qui viennent de partout sur la planète ».

Je n'oublierai jamais cette journée et l'expérience que j'ai vécue. Je me suis arrêté, je me suis adressé aux parents qui étaient autour de la salle et j'ai dit aux parents: Vous savez exactement ce que j'attendais comme réponse quand j'ai posé la question. Vous le saviez. Les parents hochaient de la tête. Mais les enfants qui étaient dans cette salle ne voyaient pas ce que, nous, on voyait, les adultes. Ils ne voyaient pas les différences que, nous, on voyait. Ce que ces enfants voyaient ce jour-là, c'est tout ce qu'ils font et tout ce qu'ils vivent en commun. Pour moi, l'avenir du Québec est entre les mains de ces enfants et de tous ceux et celles qui sont capables de voir ce que nous, les Québécois, avons en commun pour construire l'avenir du Québec.

4. Questions et de réponses orales

2 avril 2008- Reconnaissance constitutionnelle du concept de nation québécoise⁸

M. Dumont: [...] L'hypothèse ressurgit à Ottawa que cette reconnaissance du Québec comme nation que l'Assemblée nationale... le Parti québécois s'était fait tirer l'oreille un peu mais que l'Assemblée nationale avait reconnue comme une bonne nouvelle, que cette reconnaissance soit inscrite d'une façon formelle à l'intérieur de la Constitution canadienne.

En ce qui me concerne, moi, en ce qui concerne notre groupe parlementaire, ce serait une excellente chose que ça arrive. Je ne dis pas que c'est facile, mais on souhaite que ça arrive, que ça puisse se produire. On pense aussi que la force de l'Assemblée nationale, les forces de l'Assemblée nationale devraient être réunies en exprimant clairement cette volonté que cette reconnaissance du Québec comme nation puisse être inscrite à l'intérieur de la Constitution canadienne.

Ce qui est surprenant, frappant, atterrant, c'est de voir la réaction du premier ministre et du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes: lorsqu'ils sont questionnés sur l'hypothèse, lorsque l'hypothèse est en discussion, ils sont comme mal à l'aise, ils sont eux-mêmes les éteignoirs de cette hypothèse, de cette proposition-là. Et on les a entendus, l'un et l'autre, souvent, nous dire: Oui, le fruit n'est pas mûr. On a l'impression que, dès que le soleil sort, c'est eux qui vont mettre le fruit à l'ombre. Puis un fruit à

⁸ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 65, 2 avril 2008, p. 3688-3689 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080402.htm#_Toc194996950).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

l'ombre, il finit par pourrir avant de mûrir. Alors, c'est ça, le danger qui guette les progrès du Québec, avec un gouvernement qui n'est pas capable de porter haut et fort les messages du Québec.

Alors, ma question au premier ministre: Pourquoi il n'est pas capable d'affirmer qu'il souhaite que le Québec soit reconnu comme une nation dans la Constitution canadienne? [...]

M. Charest: D'abord, je constate que le chef de l'opposition officielle, sur cette question-là, a retrouvé une certaine vigueur puis une certaine fermeté qu'il n'avait pas exprimées quand il est allé à Toronto et [...] Non, non, mais, malheureusement, là, c'est ça, l'histoire. Et là-dessus je tiens à redire, M. le Président, que cette question-là de l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne, c'est une question qui devra un jour être réglée; là-dessus, tout le monde s'entend. Et ça inclut la question de la reconnaissance de la nation.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'on en parle. Et, juste pour situer le chef de l'opposition officielle, j'avais eu l'occasion de le dire, moi. Ça a même fait la couverture frontispice de la revue *L'Express*. La photo n'est pas tellement bonne, M. le Président. J'ai beaucoup changé depuis ce temps-là. Moi, je pense que c'est pour le mieux, mais ça, c'est autre chose. Et donc, sur cette question-là, je n'ai jamais hésité à me présenter. D'ailleurs, je n'ai jamais hésité à rappeler que le premier premier ministre du Canada, en 1865, sir John A. Macdonald, disait lui-même que le Québec était une nation.

Cela étant dit, je veux clarifier une affaire au sujet du papier qui a été écrit dans le *Globe and Mail*, aujourd'hui. Le gouvernement fédéral n'a fait aucune démarche envers nous pour réouvrir la Constitution. Et, si une démarche comme celle-là devait se faire, je doute beaucoup que ce soit fait par un ministre du gouvernement dans une entrevue qu'il donne à un journal, aussi important soit-il — le journal, bien sûr. Et, M. le Président, M. le Président [...] si une démarche comme celle-là doit être entreprise, on s'attend à ce que le gouvernement fédéral...

M. Dumont: Oui. C'est bien intéressant de voir le ministre, là, se... le premier ministre se citer dans les magazines internationaux, se citer lui-même. La question n'est pas celle-là. La question, c'est qu'aujourd'hui cette hypothèse, cette hypothèse de reconnaissance du Québec comme nation dans la Constitution canadienne, elle ressurgit. Lui est interrogé là-dessus. Comment expliquer que, plutôt que de se faire le porteur de cette demande du Québec,

de dire: Oui, c'est une demande du Québec, oui, on veut que ça arrive, on a l'impression qu'il est l'éteignoir de cette affaire-là? [...]

M. Charest: Bien, M. le Président, merci au chef de l'opposition officielle d'au moins souligner le fait que je peux effectivement me citer, dans le bon sens du terme, parce qu'il y a une constance dans les positions que je défends sur cette question-là depuis très longtemps et qui remonte, en passant, à un document que notre parti a préparé, qui a été rendu public en 2001 et qui reflète parfaitement les positions de notre parti et de notre gouvernement depuis que nous sommes élus, en 2003. D'ailleurs, la feuille de route du gouvernement sur cette question-là témoigne des progrès réalisés: la reconnaissance du Québec comme nation, le fédéralisme asymétrique, une augmentation de 52 % des transferts fédéraux, l'accord sur l'UNESCO [...] l'accord sur le régime d'assurance parentale. Tout ça, ça fait partie de nos réalisations.

M. Dumont: Est-ce que le premier ministre saisit bien que son rôle à lui, c'est d'exprimer clairement les demandes du Québec? Et ce qu'on veut comprendre par rapport à cette reconnaissance comme nation dans la constitution: Est-ce qu'il ne le dit pas parce que ce n'est pas une demande ou il ne le dit pas parce qu'il a peur d'en faire la demande clairement? C'est ça qu'on veut comprendre, pourquoi il ne peut pas l'exprimer clairement. Et est-ce qu'il trouve normal qu'au Conseil des ministres à Ottawa, ça discute de la reconnaissance du Québec comme nation dans la constitution, mais qu'au Conseil des ministres à Québec, ça n'en discute pas? [...]

M. Charest: Bien, M. le Président, je vais répéter ce que j'ai dit il y a une minute: Aucune démarche n'a été entreprise par le gouvernement fédéral pour réouvrir la constitution. Et, si le chef de l'opposition officielle a une information contraire, qu'il nous le dise.

Et, sur cette question-là, nous avons justement défendu avec beaucoup de fermeté les intérêts du Québec. Ai-je besoin de lui rappeler qu'on le faisait au moment où on défendait les travailleurs dans le secteur forestier, les travailleurs dans le secteur manufacturier, alors que le chef de l'opposition officielle, au moment où il fallait concrètement défendre les intérêts du Québec, lui, il disait au gouvernement fédéral: Non, prenez votre temps, attendez à votre budget, rien ne presse? Alors, quand ça arrive à la défense des intérêts du Québec, je pense qu'il n'a aucune leçon à donner à personne. [...]

3 avril 2008- Réclamation auprès du gouvernement fédéral concernant la tempête de verglas de 1998⁹

M. Cloutier: M. le Président, on apprenait récemment que le ministre des Affaires intergouvernementales a laissé tomber un des dossiers les plus importants avec Ottawa. Dans une entrevue que le ministre a accordée en début d'année sur la question de la crise du verglas, dont l'article s'intitule *Québec n'espère plus d'argent*, le ministre affirme que les 435 millions réclamés par le gouvernement du Québec ne sont pas, et je le cite, «une obsession de la population et ils ne sont pas non plus une obsession pour le gouvernement du Québec».

M. le Président, si récupérer 435 millions, ce n'est pas une priorité pour le gouvernement, quelles sont les priorités du ministre des Affaires intergouvernementales? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Oui, M. le Président. Le dossier de la crise du verglas est un dossier qui préoccupe encore notre gouvernement. D'ailleurs, nous en parlons à chaque occasion avec le gouvernement fédéral. La dernière fois, je tiens à en informer le député, c'était en janvier dernier, à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue sur les mesures d'urgence. Nous avons amené nous-mêmes à la table le dossier de la crise du verglas et nous avons, à ce moment-là, senti une certaine ouverture de la part d'Ottawa. Alors, M. le Président, nous continuons, nous continuons à être extrêmement déterminés dans ce dossier, comme nous le sommes d'ailleurs dans tous les autres, M. le Président.

Et ça me permet d'ailleurs de rappeler un certain nombre d'accomplissements de ce gouvernement depuis 2003, notamment l'augmentation des transferts fédéraux de 52 %, M. le Président, depuis que nous formons le gouvernement du Québec. Alors, M. le Président, 52 %. 52 %, pour ceux qui n'ont pas compris. Alors, M. le Président, donc je pense que nous avons fait nos preuves en ce qui concerne notre détermination. Non seulement nos accomplissements témoignent de notre volonté politique [...] mais notre détermination est toujours au rendez-vous, M. le Président.

M. Cloutier: Mais, M. le Président, pour ceux qui n'ont pas compris, c'est aussi 1,2 milliard de moins qu'en 1994-1995, les transferts fédéraux.

⁹ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 66, 3 avril 2008, p. 3721 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080403.htm#_Toc195081697).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Est-ce que la ministre des Finances pourrait expliquer à son ministre des Affaires intergouvernementales qu'elle n'aurait pas été obligée d'avoir un budget déficitaire si le ministre ferait sa job aux Affaires intergouvernementales? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Je pense, M. le Président, que le député de Lac-Saint-Jean ne devrait pas s'avancer dans des domaines économiques ou financiers, parce que visiblement, visiblement, il ne connaît pas ses chiffres. [...] D'ailleurs, M. le Président, c'est le même député qui a conseillé à la chef du deuxième parti d'opposition de mettre dans son projet de loi sur l'identité du Québec des choses qui étaient inconstitutionnelles, M. le Président. Alors, non seulement il devrait revoir ses concepts de droit constitutionnel, mais aussi ses concepts de finances publiques.

23 avril 2008- Rapatriement des pouvoirs en matière de radiodiffusion et de télécommunications¹⁰

Mme Marois: Merci, M. le Président. J'ai aussi été étonnée, comme l'opposition officielle, des réactions des ministres du gouvernement ce matin. Cependant, je voudrais aborder un autre aspect de la question qui concerne les communications.

On sait que, de tout temps, le gouvernement du Québec, entre autres celui de Robert Bourassa, a eu comme position de rapatrier au Québec les compétences en matière de communications et de télédiffusion. Lawrence Cannon, qui est actuel ministre des Transports, avait dit à l'époque: Le Québec doit pouvoir déterminer les règles de fonctionnement des systèmes de radio et de télévision, contrôler les plans de développement des réseaux de télécommunications, tarification des services, de même que réglementation des nouveaux services de télécoms. Le Québec ne peut laisser à d'autres le contrôle de la programmation des médias électroniques sur son territoire. Pour y arriver, le Québec doit avoir pleine juridiction et avoir recours à un seul organisme de réglementation.

À chaque fois qu'un événement comme celui qui se produit aujourd'hui... c'est évidemment... et nous en serons s'il le faut, c'est le pèlerinage obligatoire à Ottawa pour faire valoir la différence ou les intérêts du Québec devant le CRTC.

¹⁰ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 74, 23 avril 2008, p. 3889-3890 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080423.htm#_Toc196806624).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Est-ce que le premier ministre juge, comme moi et comme tous ses prédécesseurs responsables des communications au gouvernement du Québec, qu'il serait temps de rapatrier au Québec les compétences dans ce domaine, M. le Président? [...]

M. Charest: Bien, d'emblée, M. le Président, vous me pardonnerez si je ne résiste pas à la tentation de remercier la chef de la deuxième opposition de nous appuyer dans notre réforme du fédéralisme. D'autant plus que notre parti avait, dès 2001, dans un document qui a fait foi de document de référence dans notre action au niveau des relations intergouvernementales, avait tracé la route et le parcours que nous avons suivis, depuis 2003, avec succès, dans plusieurs, plusieurs changements à la gouvernance du système fédéral.

Et à cela j'ajouterais qu'à la dernière campagne électorale, sur cette question précise, nous avons effectivement annoncé nos couleurs sur la négociation d'une entente qui nous permettrait effectivement d'avoir un contrôle plus direct sur le secteur des télécommunications. Alors, ça remonte à il y a un an très exactement.

Je prends acte par ailleurs, M. le Président, et je remercie la chef de la deuxième opposition de s'être jointe à nous dans cette volonté — j'espère, j'espère que l'opposition officielle va s'élever un petit peu aujourd'hui — de parler d'une seule voix à l'Assemblée nationale, aujourd'hui, parce que je pense... je ne le pense pas, je sais qu'on est devant un cas très précis où le fait de parler d'une seule voix et unanimement fera une différence dans les décisions qui seront prises. Mais on doit, aujourd'hui, mettre en garde le gouvernement fédéral que le Conseil des ministres et tous les partis politiques seront également interpellés. Il ne faut pas hésiter à aller jusque-là, et j'espère que le chef de l'opposition officielle, qui n'a pas... ne s'est pas joint à moi là-dessus à ce jour, à ce moment-ci, se joindra à nous pour dire au gouvernement fédéral et à tous les partis politiques. [...] qu'ils auront des comptes à rendre sur les décisions... [...]

Mme Marois: Merci, M. le Président. Je comprends donc que le premier ministre serait prêt à ce que nous travaillions ensemble à rapatrier au Québec les compétences du Québec dans le domaine des communications. Entre-temps cependant, dans la situation actuelle, est-ce que le premier ministre accepterait de s'engager à exiger que des audiences publiques du CRTC sur cette question se tiennent à Québec? [...]

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

M. Charest: Ça me paraît être une suggestion constructive, M. le Président. Et je pense qu'on doit saisir toutes les occasions. Et là on est vraiment... on est placés devant une situation où on va accepter toutes les suggestions qui seront faites de part et d'autre. Alors, ce n'est pas une question de partisanerie, là, entendons-nous, là, nous voulons que TQS puisse survivre et que TQS puisse continuer à servir les Québécois en diffusant de l'information de qualité et dans chacune des régions. Alors, si ça contribue à atteindre l'objectif, nous sommes pleinement en accord.

D'ailleurs, sur cette question, M. le Président, j'ai devant moi une lettre que les ministres St-Pierre... c'est-à-dire la ministre des Communications [...] et le ministre des Affaires intergouvernementales ont fait parvenir au gouvernement fédéral...

24 avril 2008- Rapatriement des pouvoirs en matière de radiodiffusion et de télécommunications¹¹

Mme Marois: Merci, M. le Président. Cette semaine n'a pas été une semaine heureuse dans le monde des médias: d'abord, le premier anniversaire du conflit de travail au *Journal de Québec* et l'annonce dévastatrice pour TQS. On constate plus que jamais la nécessité que, partout au Québec, nous ayons accès à une information régionale riche et diversifiée. En ce sens, nous défendrons et appuierons la place de TQS dans l'information.

Les débats sur la radio et la télédiffusion touchent bien sûr notre culture, notre appartenance au territoire québécois, mais plus fondamentalement notre identité. C'est pourquoi tous les gouvernements du Québec ont demandé le rapatriement des pouvoirs du CRTC.

Nous proposons d'ailleurs, aujourd'hui, conjointement avec l'ADQ, l'adoption de la motion suivante:

« Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement du Québec qu'il entame dans les meilleurs délais des négociations avec le gouvernement fédéral en vue du rapatriement au Québec des pouvoirs en matière de radiodiffusion et de [télédiffusion]. »

¹¹ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 75, 24 avril 2008, p. 3902-3903 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080424.htm#_Toc196893043).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Le Parti libéral refuse cette motion. Or, depuis son élection, le premier ministre n'a rien fait dans le dossier, et l'action de ses ministres se résume à un échange de courrier avec ses homologues fédéraux.

Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer pourquoi lui-même, comme premier ministre, a évité de mener la bataille avec le gouvernement fédéral afin de rapatrier les compétences du CRTC? [...]

M. Charest: Ce que la chef de la deuxième opposition propose aujourd'hui, M. le Président, c'est de rouvrir la Constitution pour venir en aide aux travailleurs de TQS, de relancer des négociations constitutionnelles pour l'affaire... pour ce qui se passe actuellement à TQS. C'est ce qu'elle propose aujourd'hui, c'est ce que les députés du Parti québécois proposent. Avouons, M. le Président, que c'est cousu de fil blanc, cette affaire-là, hein? Quand on pense qu'il y a là un enjeu qui est immédiat, qu'il y a des gens qui risquent de perdre leurs emplois, qu'il faut faire front commun à la fois auprès du CRTC et politiquement auprès du gouvernement fédéral, la réponse de la deuxième chef de l'opposition officielle, ce serait de réouvrir la Constitution.

Est-ce que le chef de l'opposition officielle pense ça? Il aura l'occasion de le dire. Parce que, lors des crédits de la semaine dernière, je lui ai demandé spécifiquement — spécifiquement — s'il proposait de réouvrir la Constitution: il n'a jamais dit oui, il n'a surtout jamais voulu se rendre jusque-là. S'il veut le dire aujourd'hui, il le dira à l'Assemblée nationale du Québec — ce ne sera pas la première fois qu'il fera un tournage à 180 degrés — mais, pas plus tard que la semaine dernière, il proposait... il ne proposait pas de réouvrir la Constitution. Et je ne crois pas, sincèrement, que réouvrir la Constitution puis lancer des négociations constitutionnelles, c'est la réponse à ceux et celles qui risquent aujourd'hui de perdre leurs emplois à TQS. [...]

Mme Marois: Est-ce que je dois comprendre, M. le Président, que le premier ministre refuse que l'Assemblée nationale, d'une seule voix, demande que l'on rapatrie les pouvoirs du CRTC pour que nous puissions les exercer ici, dans notre Assemblée nationale, M. le Président? J'ai déjà connu un Parti libéral pas mal plus audacieux lorsque nous avons fait la bataille sur les commissions scolaires linguistiques. [...]

M. Charest: Non, non, non, on n'en a pas, surtout pas. [...] Quand on fait le bilan de nos actions, que ce soit le rapatriement du régime d'assurance parentale, l'entente sur la santé, le fédéralisme asymétrique, l'entente sur l'UNESCO, M. le Président, la reconnaissance du Québec comme nation,

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

rappelons-nous que malheureusement l'histoire retiendra que c'est le Parti québécois qui a perdu justement... qui a négocié le droit de veto du Québec. C'est ça que l'histoire retiendra en termes de performance sur le plan constitutionnel.

Je suis d'accord pour une motion qui va dire clairement que, dans le respect justement de nos compétences — et, oui, il faut rapatrier un jour ces pouvoirs-là — on est capables de conclure une entente sur la question des communications et la culture, mais réouvrir la Constitution [...] réouvrir la Constitution comme solution...

1^{er} mai 2008- Mise en valeur des hydrocarbures dans le golfe du Saint-Laurent¹²

M. Cloutier: [...] [D]epuis 1999, il y a un autre dossier qui va très mal: le gouvernement du Québec veut explorer le potentiel d'hydrocarbures de la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent. Malheureusement, depuis bientôt 10 ans, le gouvernement fédéral nous empêche de faire cette exploration en raison d'un conflit de juridiction territoriale. Pourtant, dans les années quatre-vingt, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont réussi à s'entendre.

Alors que le prix du baril du pétrole dépasse 110 \$, est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales réalise les milliards d'investissement et de bénéfices qu'il fait perdre au Québec? [...]

M. Béchar: Oui. Oui, merci, M. le Président. M. le Président, sur ce dossier, effectivement, dans le contexte actuel des prix des hydrocarbures et de la flambée des prix du pétrole, on a d'ailleurs mis en place un certain nombre de mesures au niveau de l'Agence d'efficacité énergétique pour avoir une plus grande indépendance face aux produits pétroliers, mais en même temps on a mis, avec Géologie Québec, une série de mesures pour chercher davantage de ressources au Québec même. Ça, c'est la première partie: de chercher pour trouver.

Dans le dossier qui amène la question, il va y avoir, dans les prochains jours, une rencontre entre les sous-ministres du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral sur cette question pour en arriver à une entente sur le

¹² Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 78, 1er mai 2008, p. 4002 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080501.htm#_Toc198108180).

territoire, pour en arriver à une entente sur la répartition du territoire et des ressources qui s'y trouvent.

Mais en même temps je veux rassurer tout le monde en cette Chambre. Il ne faut pas oublier une chose, que, si jamais il y a de l'exploration pétrolière, gazière sur le territoire québécois, ça va se faire dans le respect de nos lois sur l'environnement, les processus environnementaux les plus rigoureux dans la protection de la faune. Et tant mieux si on en trouve, mais en tout cas on va chercher et on a mis en place maintenant les outils pour en trouver.

14 mai 2008- Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser¹³

M. Cloutier: M. le Président, hier, j'ai accompagné, à Ottawa, les représentants de la FTQ et de la CSN dans le dossier des surplus de la caisse assurance-emploi. Les travailleurs reprochent au gouvernement fédéral de piger dans ces surplus. Comme le fédéral utilise l'excuse du pouvoir fédéral de dépenser pour prendre cet argent, les juges devront trancher cette question.

Pourtant, le premier ministre et son ministre des Affaires intergouvernementales avaient dit qu'ils feraient du pouvoir de dépenser une priorité, et ce, dès leur arrivée au pouvoir. En raison de l'échec du gouvernement à régler la question, malgré la main tendue par Stephen Harper, ce sont les juges de la Cour suprême qui vont trancher cette question.

Comment le ministre explique-t-il qu'après cinq ans au pouvoir rien n'a bougé? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Merci, M. le Président. Effectivement, c'est une affaire qui est devant la Cour suprême du Canada et à l'égard de laquelle j'encourage le député de Lac-Saint-Jean à faire preuve d'un minimum de prudence. Il faut faire attention dans des dossiers qui font l'objet de litige comme celui-là.

Maintenant, on va admettre, M. le Président, en même temps, que ce n'est pas un dossier qui date d'hier, là. Si nous sommes aujourd'hui à la Cour suprême du Canada, c'est parce que d'abord il y a eu un litige devant la Cour

¹³ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 83, 14 mai 2008, p. 4154-4155 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080514.htm#_Toc198625752).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

supérieure, puis devant la Cour d'appel, et maintenant devant la Cour suprême.

Et la bonne nouvelle, M. le Président, c'est que, devant la Cour suprême du Canada, le gouvernement du Québec, c'est-à-dire le Procureur général du Québec et son équipe défendent justement la cause, qui est la cause traditionnelle au Québec, voulant que le pouvoir fédéral de dépenser doit être conforme au partage des pouvoirs législatifs lui-même, M. le Président. C'est ça, la bonne nouvelle. Et donc, en ce qui concerne la défense des intérêts du Québec non seulement au plan politique, M. le Président — et là là-dessus nos preuves sont faites — mais aussi au plan judiciaire, nous sommes au rendez-vous et nous assumons pleinement nos responsabilités. [...]

M. Cloutier: Bien, le ministre l'a dit, il ne fait pas son travail, il laisse le Procureur général du Québec le faire à sa place. Pourtant, en 2001, il disait [...]: « L'encadrement du pouvoir de dépenser constitue une des questions les plus importantes. » En 2006, je vais citer le ministre: « J'annonce aujourd'hui que j'entends personnellement livrer une bataille au cours des prochains mois » sur la question du pouvoir de dépenser. En 2006. Ça fait presque deux ans que le ministre a annoncé qu'il livrait personnellement bataille et ça fait sept ans qu'on le retrouve dans le rapport Pelletier, qu'est-ce que le ministre attend pour agir? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Alors, M. le Président, d'abord, je félicite le député de Lac-Saint-Jean pour ses sources, qui me semblent être très crédibles, effectivement. Mais je dirai, M. le Président, qu'effectivement la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, son encadrement, ça demeure une grande priorité de notre gouvernement, M. le Président. Nous mettons des efforts pour réaliser cet objectif comme nous en avons réalisé bien d'autres au cours des cinq dernières années. Nous avons, M. le Président, le meilleur bilan en matière d'affaires intergouvernementales du Québec depuis au moins Jean Lesage, si ce n'est pas de toute l'histoire du Québec. Ça, c'est le gouvernement libéral, M. le Président [...]

21 mai 2008- Élaboration d'une constitution québécoise¹⁴

M. Dumont: Oui, M. le Président, à 24 heures du dépôt du rapport de la commission Bouchard-Taylor, je veux poser deux questions assez importantes

¹⁴ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 86, 21 mai 2008, p. 4245-4246 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080521.htm#_Toc199225674).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

au premier ministre. La première concerne l'enjeu central. Parce qu'autour des coulages qu'il y a eu malheureusement sur le rapport une question qui se pose, c'est: Est-ce qu'on considère qu'il y a un enjeu réel ou est-ce qu'il y a juste un problème dans la tête des Québécois? Puis j'aimerais que le premier ministre nous dise, avant même de voir le rapport, lui, comment il voit ça.

Deuxième chose où je veux l'entendre, c'est quant à son ouverture face à une démarche formelle de l'Assemblée nationale pour se doter d'une constitution québécoise, se doter d'une espèce de carte de visite pour dire au monde, pour dire aux gens qui viennent se joindre à nous quelles sont les valeurs communes du Québec, quelles sont les règles de fonctionnement, les règles du jeu de cette société qu'est le Québec dans le monde.

Et juste pour mettre les choses bien clairement, le Parti québécois a fait connaître ses intentions en cette matière. Nous aussi. Et, de notre côté, on considère qu'il n'y a pas d'utilité à faire une démarche à deux partis. Cette démarche n'est utile que si les trois formations à l'Assemblée nationale travaillent ensemble, si les trois formations à l'Assemblée nationale... puis, laisser de côté le parti gouvernemental, ça ne mène à rien pour le bien des Québécois.

Or, ma question au premier ministre: Est-ce qu'il considère qu'il y a un enjeu réel au niveau de l'identité, des accommodements raisonnables ou c'est dans la tête des Québécois? Et est-ce qu'il saisit la main que je lui tends aujourd'hui pour que les trois formations travaillent ensemble pour donner au Québec une constitution interne? [...]

M. Charest: M. le Président, d'abord, je décode un changement de ton dans la question posée par le chef de l'opposition sur cette question-là. Ce n'est pas le même ton agressif que j'ai entendu hier. J'espère que ce sera toujours le cas parce que c'est un enjeu qui est très important pour l'avenir du Québec. Et ça répond évidemment à sa première question. C'est tellement important que nous avons mandaté une commission de se pencher sur cette question-là pour nous aider à faire la part des choses. J'ai eu l'occasion de dire dans le passé que je ne m'attends pas à ce que la commission nous donne les réponses sur toutes les questions. Puis, quand une commission fait une réflexion sur un sujet précis, bien ça, c'est une chose, mais un gouvernement, et une Assemblée, qui reçoit les recommandations les reçoit dans un contexte qui est beaucoup plus large, avec un horizon qui est beaucoup plus large, et on devra peser les recommandations qui seront faites dans ce contexte-là.

Mais il y a une chose sur laquelle on devrait tous s'entendre ici: c'est un enjeu tellement important pour l'avenir du Québec qu'on ne devrait pas en faire l'objet d'un commerce partisan et on devrait, chacun de part et d'autre, là, faire l'effort nécessaire attendu de la part des Québécois pour que nous puissions justement aborder cette question-là avec une perspective d'avenir et en fonction de nos valeurs profondes, hein? C'est quoi? La primauté du français, l'égalité femmes-hommes, également la séparation de l'État et de l'Église. Voilà notamment, notamment trois valeurs profondes qui vont sans doute nous guider dans la suite des choses. Et, M. le Président, nous allons travailler, nous, dans un esprit de collaboration.

Sur la question de la constitution, bien je constate que [...] le chef de l'opposition officielle se joint au PQ. On aura l'occasion [...]

M. Dumont: Oui. Bien, d'abord, je suis très satisfait de la première partie de la réponse, où le premier ministre nous dit clairement qu'il y a un problème mais qu'on doit travailler ensemble, comme Assemblée.

Maintenant, l'idée de constitution québécoise, elle n'est pas nouvelle. Même dans sa formation, le rapport Gérin-Lajoie au Parti libéral, à la fin des années soixante, 1967, ouvrait la porte à cette idée. Même chose dans le rapport Allaire, 25 ans plus tard. Cette idée circule dans le Québec. Il y a un moment où il faut se mettre au travail. Je tends la main au premier ministre du Québec. Sommes-nous prêts à nous mettre au travail? [...]

M. Charest: Se mettre au travail, c'est exactement dans cet esprit-là que nous allons aborder le rapport de la commission Bouchard-Taylor. Se mettre au travail, à mon avis ce n'est pas un projet constitutionnel, ce n'est pas faire de la constitution. Se mettre au travail, c'est un plan d'action. Un plan d'action, c'est des gestes précis que nous aurons à poser. Je remarque par contre, je prends note, devrais-je dire, comme devraient tous les Québécois, de la fusion des deux oppositions sur cette question-là. Bien oui, mais il faut assumer les conséquences de ce que vous proposez. Il y a une fusion des oppositions sur cette question-là. Nous, le choix que nous allons faire, c'est celui d'un plan d'action [...] ce n'est pas la constitution. [...]

M. Dumont: Le ton non partisan, il faut être capable de le maintenir et de le pousser, et j'ai dit, d'entrée de jeu, qu'il serait inutile que deux partis d'opposition travaillent sans le parti gouvernemental. J'ai commencé mon préambule comme ça pour mettre les choses bien claires.

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Mais l'idée d'une constitution du Québec, dans un rapport du Parti libéral, en 1967, on disait déjà: «On peut difficilement mettre en doute la nécessité de réunir dans un document strictement québécois les règles fondamentales devant régir l'organisation et le fonctionnement de l'État du Québec.»

Sommes-nous prêts à nous mettre [...]

M. Charest: Se mettre au travail nous présente un choix: ou on fait de la constitution ou on fait un plan d'action. Le choix que nous allons faire, c'est celui d'un plan d'action. C'est celui-là qui aura le plus d'impact et l'impact le plus immédiat [...] La population s'attend à ce qu'on bouge puis qu'on pose des gestes concrets, rapides. La voie constitutionnelle que propose maintenant l'opposition fusionnée, c'est quoi? C'est des années de débat. C'est une assemblée constituante. C'est des débats qui vont durer et durer. Ça va être un référendum, parce que, s'ils proposent... Je présume qu'ils ne proposeront pas la voie d'une constitution sans pour autant passer par le [...] fait d'avoir un référendum.

22 mai 2008- Suites du rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles¹⁵

M. Dumont: Oui. M. le Président, nous avons tous, au cours des dernières heures, eu l'occasion de prendre connaissance du rapport de la commission Bouchard-Taylor, un rapport, il faut bien le dire, qui est vaste, qui touche beaucoup de sujets. Il y a des éléments valables certainement qui doivent nous amener à du travail dans les semaines à venir, mais un rapport, pour moi, là, dont la plus grande faiblesse est clairement au niveau de cette affirmation, de ces éléments d'affirmation de l'identité québécoise. Et je prends le vocabulaire du rapport, qui nous rappelle que le Québec est dans l'interculturalisme, pour dire qu'à la base de cette politique il doit y avoir ce qu'on appelle la culture normative, c'est-à-dire la culture de la société d'accueil. Parce que, si on n'a pas ça, on revient dans le multiculturalisme, on n'aurait pas, au Québec, une situation particulière. Or, s'il y a une chose qu'on a entendue de la population lors des consultations, c'est une volonté, hein, le monde a parlé, les Québécois ont parlé, et c'est une volonté d'une affirmation plus forte, plus claire de valeurs communes, d'éléments qui nous unissent, d'une identité québécoise, et malheureusement ça ne se retrouve pas. Peut-être que ce n'était pas dans le mandat de la commission, peut-être que c'est notre travail à nous, les élus. En

¹⁵ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 87, 22 mai 2008, p. 4284-4285 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080522.htm#_Toc199311944).

tout cas, aujourd'hui, ça devient notre travail, puisque ce n'est pas dans le rapport.

Alors, hier, je tendais la main au premier ministre pour une constitution québécoise, il était hésitant. Aujourd'hui, je lui tends la main pour qu'on ait une rencontre des chefs des trois formations pour donner un vrai suivi à ce rapport. [...]

M. Charest: Sait-on jamais, M. le Président, peut-être qu'il aurait pu y avoir une recommandation en ce sens-là ou le reflet d'un commentaire si l'ADQ s'était présentée devant la commission Bouchard-Taylor pour en parler. Mais ils ont allumé un feu et ils se sont défilés par la suite, ils ont laissé aller. Ah! il faut dire les choses comme elles sont. [...] Et là, aujourd'hui, je constate qu'il y a une fusion des deux partis d'opposition dans une seule opposition sur ce sujet de constitution. Or, un projet de constitution, ça signifie quoi? Ça veut dire des années de débats, une assemblée constituante, ça veut dire qu'on en aurait pour des années à débattre de ces questions-là, alors que la population du Québec s'attend à ce que nous posions des gestes. J'en ai nommé qui ne sont pas limitatifs, soit dit en passant, ce n'est pas des gestes qui se... Ce n'est pas les seules choses que nous allons faire. Au contraire, nous allons prendre le temps de bien étudier un rapport qui est vaste, qui est dense, pour que nous puissions justement y donner une réponse qui est à la hauteur de ce que les Québécois attendent de nous.

Mais en même temps, des débats constitutionnels, ça veut dire quoi pour les Québécois? Ça veut dire un autre référendum? Parce que je ne peux pas concevoir, M. le Président, qu'on proposerait une constitution aux Québécois sans se légitimer sur le plan démocratique. C'est ce que proposent aujourd'hui les oppositions à l'Assemblée nationale, les oppositions conjointes, sur cette question des accommodements raisonnables. C'est, soit dit en passant, à la constitution, des amendements constitutionnels, les réponses qu'ils ont données à plusieurs enjeux: l'immigration, le CRTC également. À chaque fois qu'il se pose un problème, il semble que ce soit le réflexe des deux oppositions que de proposer un amendement constitutionnel. [...]

M. Dumont: Je veux juste être sûr de bien comprendre. Est-ce que le premier ministre nous dit qu'il vient de faire une déclaration ministérielle solennelle à propos d'un feu, d'un feu qui aurait été allumé on ne sait pas trop par qui, on ne sait pas trop comment? Moi, je pense qu'il y a un enjeu d'identité, je pense qu'il y a un enjeu d'identité réel au Québec. J'ose penser qu'il le croit aussi. Il a

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

formé une commission, ça a coûté cher. Il vient de faire une déclaration ministérielle.

Est-ce qu'il serait d'accord pour que les chefs des trois formations se rencontrent solennellement pour donner des vraies suites à ce rapport? [...]

M. Charest: Bien, les suites, c'est de poser des gestes. Mais tous les Québécois seront étonnés aujourd'hui d'entendre le député de Rivière-du-Loup parler de gestes, de rencontre solennelle. La rencontre solennelle, je n'en doute pas, elle aura lieu entre lui et la chef de la deuxième opposition, ça, je n'ai aucun doute là-dessus. On est témoins de ça depuis plusieurs jours maintenant, il y a une fusion. [...] Oui, on soupçonne que, depuis 1995, ils attendent cette occasion de se fusionner à nouveau. Mais, M. le Président, M. le Président, soyons très clairs, les Québécois veulent des gestes, ils veulent des décisions et de l'action. Et on ne peut que s'étonner aujourd'hui qu'il parle de geste solennel, alors qu'il ne s'est [...] jamais prononcé devant la commission Bouchard-Taylor. [...]

M. Dumont: Oui. Le premier ministre, qui aime parler de Parlement de cohabitation, on se rend compte que, quand son devoir de premier ministre est interpellé, il découche, hein?

Ma question au premier ministre. Il y a son ministre des Affaires intergouvernementales qui a dit vouloir travailler sur un projet de constitution. Pour une fois qu'il y en a un qui veut travailler, pourquoi il ne le laisse pas faire? [...]

M. Charest: M. le Président, il faut quand même que vous preniez note du fait que, s'il se pose un problème à TQS, bien on veut amender la constitution, de ce côté-là des oppositions, pour régler le problème au CRTC. Il y avait un problème d'immigration [...] Il se pose un enjeu d'immigration, ils veulent amender la constitution. Il se pose une question sur l'avenir de la nation, ils veulent amender la constitution. Quand le seul outil que vous avez, c'est un marteau pour tous les problèmes qui se posent, évidemment tout finit par ressembler à un clou, M. le Président.

27 mai 2008- Affirmation des valeurs fondamentales du Québec¹⁶

¹⁶ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 88, 27 mai 2008, p. 4306 (http://www.assnat.qc.ca/fr/38legislature1/Debats/journal/ch/080527.htm#_Toc199745173).

Mme Marois: [...] La réponse du premier ministre au rapport Bouchard-Taylor se résume à une ligne 1 800 accommodements et à beaucoup de publicités dans les journaux, où le premier ministre d'ailleurs se met en valeur. Dans cette publicité, celui-ci énonce par ailleurs trois valeurs fondamentales du Québec: l'égalité hommes-femmes, la prédominance du français, la laïcité de l'État. Pourtant, son gouvernement semble refuser d'inscrire ces trois valeurs dans nos textes juridiques, comme par exemple dans la Charte des droits et libertés de la personne. Maintenant que les journaux et que les publicités du premier ministre sont dans les bacs à recyclage, qu'est-ce qui va rester de ces valeurs si chères au premier ministre?

Comme celui-ci rappelle le projet de loi n° 63, est-ce qu'il est disposé à enchâsser ces trois valeurs fondamentales dans la Charte des droits et libertés, M. le Président? [...]

M. Charest: Je ne sais pas ce que la chef de la deuxième opposition a contre l'information qu'on a voulu rendre publique sur les grandes valeurs. Mais non, mais, pour une fois qu'il y a une bonne photo, M. le Président, on ne va pas se priver de l'occasion.

Mais, cela étant dit, je lui rappelle que nous avons voulu réitérer, comme, je pense, notre devoir le commandait, les valeurs de la société québécoise qui sont incontournables, incluant la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons présenté un projet de loi, le projet de loi n° 63, qui va en ce sens-là. J'ai compris que la chef de la deuxième opposition était favorable au projet de loi, qui a fait l'objet d'une consultation très vaste. Alors, la consultation a été faite, on a entendu les partis sur cette question-là. Je n'ose pas croire, aujourd'hui, que c'est la députée de Charlevoix qui va empêcher l'adoption de cet amendement pour les femmes du Québec. Si c'est le cas, si c'est le cas, M. le Président, l'histoire retiendra que c'est la députée de Charlevoix qui se sera posée en obstacle à une affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. [...]

Mme Marois: Alors, M. le Président, si la publicité du premier ministre dit vrai, pourquoi, à ce moment-là, n'accepte-t-il pas d'inclure ces trois valeurs? Oui, à l'égalité entre les hommes et les femmes, ça va de soi. Pourquoi n'inclut-il pas la langue et la laïcité de l'État? Dans le cas de la langue, est-ce que c'est parce qu'il a des pressions de la part de son parti politique, lui qui n'a même pas été capable de parler de ce sujet-là lors de son dernier congrès?

Oui, à l'égalité hommes et femmes, mais oui à la langue française et oui [...]

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

M. Charest: Bien, M. le Président, ça nous étonne toujours quand la chef de la deuxième opposition se lève pour nous parler de la langue, nous donner des leçons sur la langue, elle qui, à venir jusqu'à tout récemment, voulait faire de l'enseignement de l'anglais, de l'histoire en anglais au niveau primaire, hein, elle qui défendait le bilinguisme, M. le Président, qui a été appelée à l'ordre par les gens dans son propre parti. Alors, elle n'a pas beaucoup de leçons à donner aux autres sur les congrès des partis politiques, M. le Président.

Mais elle a une occasion historique d'affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes. Je lui pose la question: Est-ce que c'est elle, la députée de Charlevoix, qui, aux yeux de l'histoire, sera la personne qui se sera objectée à l'affirmation de l'égalité entre.

28 mai 2008- Proposition de modification constitutionnelle en matière de multiculturalisme¹⁷

M. Dumont: M. le Président, ce qu'on appelle généralement les demandes traditionnelles du Québec, c'est-à-dire la somme des revendications des Québécois, des gouvernements du Québec qui se sont succédé, au-delà du parti, c'est ce qui s'est construit au fil des événements, au fil du vécu de notre société, des grands moments. Et il m'apparaît qu'au lendemain de la commission Bouchard-Taylor mais de toutes les réflexions de la société québécoise autour de ça et de la reconnaissance aussi du Québec comme nation par le Parlement fédéral il y a un contexte pour bien inscrire que le multiculturalisme canadien, pour le Québec, ce n'est pas la bonne politique, ce n'est pas la bonne approche. Hier, j'ai questionné le premier ministre parce que je l'avais écouté à l'entrevue avec Bernard Derome. Je vais vous dire, après la période des questions, là, j'étais un peu inquiet et déstabilisé, à tel point que je suis allé réécouter l'entrevue pour être bien sûr que ce n'était pas mon ouïe qui faisait défaut. Et, oui, la semaine passée, jeudi soir passé, à Bernard Derome, le premier ministre avait été très clair, il avait dit: «Le multiculturalisme, ce n'est pas applicable au Québec.» Je ne m'étais pas trompé hier.

Je lui repose donc la même question. Nous, on s'était présentés ici, l'opposition officielle, pour lui donner notre appui, pour en faire une demande et une position formelle du Québec et de l'Assemblée nationale. Pourquoi ne

¹⁷ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 89, 28 mai 2008, p. 4361-4363 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080528.htm#_Toc199835497).

répète-t-il pas, à l'Assemblée nationale, cette position et pourquoi on n'en fait pas ici, à l'Assemblée, une demande formelle du Québec? [...]

M. Charest: Bien, je prends acte, comme vous le faites, M. le Président, de l'obsession constitutionnelle du chef de l'opposition officielle. À chaque fois qu'il se présente un problème, il veut faire de la constitution. À chaque fois qu'il y a un enjeu, que ce soit TQS ou le CRTC... Et là-dessus, bien, l'opposition, ils sont unis, ils sont... À chaque fois qu'il se présente une question, que ce soit de l'immigration... il faudrait faire de la constitution, alors que les Québécois sont à la recherche de [...] Alors, l'ADQ, ils sont toujours à la recherche ou obsédés par cette question-là. D'ailleurs, il faut prendre acte du fait que, depuis 2003 et suite à la politique qu'on avait énoncée en 2001, on a fait des gains très importants pour le Québec, que ce soit dans le dossier du déséquilibre fiscal, la reconnaissance du Québec comme nation, l'entente du Québec pour la participation à la délégation canadienne de l'UNESCO, que le chef de l'opposition a lui-même applaudie, a même reconnu que c'était un gain important, et la reconnaissance du rôle du Québec à l'international, le fédéralisme asymétrique, le rapatriement du régime d'assurance parentale, qui a eu un effet concret dans la vie des familles québécoises. Ça, c'est des gestes qu'on a posés, nous, qui ont un effet concret.

Mais ce n'est pas vrai qu'à chaque fois qu'il se présente un problème il faut faire de la constitution. Mais là-dessus je constate que l'ADQ est exactement sur la même longueur d'onde que le PQ et même le Bloc. Aujourd'hui, les médias nous apprenaient que l'ADQ et le Bloc voient les choses du même oeil, M. le Président. On peut donc en conclure que la fusion des oppositions est maintenant complète. [...]

M. Dumont: M. le Président, on est obligés d'être amusés par la situation parce que, nous, l'opposition officielle, on s'est présentés ici pour être d'accord avec le premier ministre, avec ses déclarations. C'est juste qu'en cours de semaine on s'est rendu compte que, hein, la plante fléchissait puis qu'on aurait peut-être besoin de la renchausser, hein, de le renchausser et de le renforcer un peu dans ses positions.

Mais ma question: Est-ce que, le M. le premier ministre, son changement d'idée durant la fin de semaine ne vient pas du fait qu'il a repensé à ça, entre samedi puis dimanche, que lui avait voté pour la Loi sur le multiculturalisme en 1988? [...]

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

M. Charest: M. le Président, dans sa première question, le chef de l'opposition disait qu'il était allé vérifier si son ouïe l'avait trompé. Le oui, ça, il connaît ça. En 1995, il était tout oui justement avec on sait qui, là, avec le Bloc puis avec le PQ. Et, là-dessus d'ailleurs, il n'a pas beaucoup de leçons à donner à quiconque. Rappelons-nous le discours qu'il est allé livrer, en 2003, à Toronto, M. le Président, le discours du tapis, le discours où il est allé dire au reste du Canada officiellement que [...]

M. Dumont: Oui. On comprend tous que le premier ministre, dès qu'on parle de questions qui impliquent le courage de toucher les choses fondamentales, notamment les choses constitutionnelles, il vient sur la défensive, parce que la seule fois qu'il a touché à ça, hein, le rapport, au début des années quatre-vingt-dix, qui portait son nom, ça a été un fiasco. Nous, ce qu'on lui offre, là, c'est l'occasion de réparer ça, de toucher à quelque chose qui va être fondamental pour l'avenir du Québec et d'inscrire, par la voix de l'Assemblée nationale, une demande importante pour le Québec, que le Québec soit reconnu comme société d'accueil en dehors du [...]

M. Charest: En 2003, M. le Président, tous les Québécois se rappelleront que le chef de l'ADQ est le seul chef d'un parti politique québécois, dans l'histoire — on m'en nommera un autre — le seul de l'histoire du Québec qui est allé à Toronto dire au reste du Canada: On ne demande rien, on ne vous dérangera pas, qui est allé faire de l'aplaventrisme devant le reste du Canada, M. le Président. Et, aujourd'hui, à chaque fois qu'il se présente un problème, il faut que les Québécois le sachent, là, clairement, ce que le chef de l'ADQ demande, c'est de repartir la machine constitutionnelle avec tout ce que ça implique, incluant un référendum, incluant tous les débats, alors que, nous, on va mettre en place des solutions concrètes aux problèmes qui se posent dans la société québécoise.

28 mai 2009- Pertinence d'inscrire certaines valeurs fondamentales dans la Charte des droits et libertés de la personne¹⁸

Mme Marois: Alors, M. le Président, ce serait bien mal me connaître que de penser que je puisse négocier l'égalité entre les hommes et les femmes et négocier quoi que ce soit sur ce principe. Il me semble que mon passé à cet égard est exemplaire.

¹⁸ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 89, 28 mai 2008, p. 4366 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080528.htm#_Toc199835514).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Cependant, je veux savoir si le premier ministre est sincère dans la publicité qu'il a fait paraître dernièrement, pleine page, dans tous les journaux: Voilà quelles sont les valeurs québécoises sur lesquelles nous nous appuyerons pour interpréter les accommodements raisonnables. Il y en a deux que nous voulons inclure dans la loi, c'est la prédominance du français, la laïcité de l'État. Est-ce qu'il peut me dire s'il est sincère lorsqu'il appuie ces valeurs, lorsqu'il nous fait un grand discours ici, à l'Assemblée nationale? Si c'est le cas, qu'il les inclue, M. le Président. [...]

M. Charest: Bien, on doit tenir compte de ce que le Parti québécois a proposé, M. le Président. Et ce qui a été proposé à l'Assemblée, c'est un projet de loi qui a été rejeté par un très grand nombre de Québécois qui voient là-dedans une source de division inacceptable et de catégorisation [...] Et une source de division très profonde de la société québécoise, une division de la citoyenneté que nous n'acceptons pas. D'ailleurs, on n'est pas les seuls. Au moment où elle a présenté son projet de loi là-dessus, Bernard Landry, son prédécesseur, un de ses prédécesseurs disait: «Il y a [...] un problème, [affirme] Bernard Landry, dans une entrevue accordée [au journal] *La Presse* [...] au sujet du projet de loi...» Alors, qu'elle ne s'étonne pas que sa proposition soit aussi mal reçue. [...]

Mme Marois: M. le Président, vous aurez constaté, vous comme moi, hein, qu'il n'a pas répondu à la question, absolument pas. Et, M. le Président, la question, elle est tellement simple, elle ne divise personne, à moins qu'il me dise que les valeurs qu'il souhaite que nous adoptions divisent les gens. Or, deux valeurs que nous souhaiterions inclure dans la Charte des droits et libertés de la personne: la prédominance du français, M. le Président, et la reconnaissance de la laïcité de l'État. Il me semble que c'est d'une simplicité enfantine, M. le Président. Et je mets en doute [...]

M. Charest: Il faut que les gens sachent de quoi il s'agit. On a déposé un projet de loi, on a fait des consultations, on a fait des consultations détaillées. Tous les parlementaires ont eu l'occasion de participer aux consultations. On est rendus à l'étape où on est capables de livrer un projet de loi qui va affirmer l'égalité entre les femmes et les hommes. Et ce que vous proposez [...] Alors, j'étais en train de dire, au bénéfice de tous les Québécois qui nous écoutent aujourd'hui, qu'on a déposé un projet de loi, on a fait des consultations, tous les parlementaires ont participé aux consultations sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est de ça dont il s'agit et c'est ce projet de loi là que j'invite l'Assemblée nationale du Québec à adopter, parce que c'est à portée de main, on peut le faire dès maintenant...

29 mai 2008- Pertinence d'inscrire certaines valeurs fondamentales dans la Charte des droits et libertés de la personne¹⁹

Mme Marois: Merci, M. le Président. Ça fait trois jours que je demande une chose très simple au premier ministre. Ça fait trois jours qu'il esquive la réponse. Dans sa publicité, le premier ministre a énoncé trois valeurs fondamentales pour le Québec: l'égalité hommes-femmes, la prépondérance du français, la laïcité de l'État. Trois valeurs avec lesquelles nous sommes parfaitement d'accord.

Cet après-midi, en commission parlementaire, on va discuter de l'ouverture de la Charte des droits et libertés pour y ajouter l'égalité hommes-femmes. L'amendement très simple que l'on veut proposer, c'est d'ajouter à la charte, en plus de l'égalité hommes-femmes, la laïcité de l'État et la primauté du français. Et je ne comprends pas, à ce moment-ci, pourquoi le premier ministre s'obstine à refuser cette proposition. Je lui offre la pleine et entière collaboration de ma formation politique, M. le Président.

Est-ce que le premier ministre peut accueillir favorablement ma demande et considérer la primauté du français et la laïcité de l'État comme valeurs fondamentales, et surtout les inscrire dans la Charte des droits et libertés de la personne, M. le Président? [...]

M. Charest: Bien, d'abord, M. le Président, je veux remercier la chef de la deuxième opposition pour l'appui qu'elle va donner, elle et sa formation politique, à la loi n° 63, au projet de loi n° 63. D'ailleurs, après la période de questions, il y aura un vote sur le principe du projet de loi, un vote nominal, je le présume. En tout cas, nous, on va demander un vote nominal pour que chaque député présent à l'Assemblée, aujourd'hui, puisse se prononcer sur cette question qui va faire avancer les intérêts des femmes. Et je m'en réjouis parce que franchement, dans un Parlement de cohabitation, c'est une belle réalisation, et [...] Alors, c'est une belle réalisation.

Maintenant, elle nous demande de faire autre chose, de lancer un autre débat. Je lui rappelle que, sur la question de la langue, il existe une Charte de la langue française, que le choix de la charte comme instrument juridique n'est pas un choix fortuit non plus, hein? Il y avait là-dedans... Elle le sait mieux que moi, elle le sait mieux que moi. En 1977, c'est un gouvernement du Parti

¹⁹ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 90, 29 mai 2008, p. 4448-4449 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080529.htm#_Toc199919978).

québécois qui a fait voter la Charte de la langue française. Quand on choisit, comme législateurs, l'instrument de la charte, c'est donc que nous souhaitons élever au-dessus des autres lois, dans la mesure du possible, si ce n'est pas sur le plan strictement juridique, sur le plan certainement politique, cette question de la langue française. Là-dessus, tous les parlementaires s'entendent sur la primauté de la langue française.

Sur la laïcité par contre, j'aimerais ça entendre davantage le Parti québécois. Parce qu'on a voté une motion à l'Assemblée nationale, et, après avoir voté la motion, le député de Borduas a donné une entrevue où il a clairement laissé entendre [...] qu'il n'était pas d'accord avec la motion. Alors, sur la question de la laïcité, il faudrait peut-être un peu plus de clarté venant...

Mme Marois: Mes questions répondent aux questions du premier ministre puisqu'il y a beaucoup de clarté dans les affirmations que je fais depuis quelques jours, à l'Assemblée, et depuis plus longtemps encore.

Justement, M. le Président, est-ce que c'est le fait d'ajouter la primauté du français comme valeur fondamentale du Québec qui fait grincer des dents au premier ministre? Il est bon pour faire de la publicité, mais, quand vient le temps des choses sérieuses, le premier ministre, à mon point de vue, se défile. Il doit comprendre que les accommodements raisonnables [...] c'est un concept d'abord juridique.

M. Charest: M. le Président, il faut être le plus concret possible dans les actions que nous allons proposer suite au dépôt du rapport Bouchard-Taylor. Je me réjouis [...] Je me réjouis à nouveau du fait que nous allons parler d'une seule voix sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas rien, M. le Président, là, c'est un moment quant à moi historique, dans l'histoire de notre Assemblée nationale, que nous puissions ensemble, tous les parlementaires, faire avancer la cause des femmes, et ça, c'est important.

En même temps, M. le Président, il faut poser des gestes concrets dans la foulée du rapport Bouchard-Taylor. Il faut éviter, là, de se lancer dans un exercice qui prolongerait... qui nous lancerait dans des débats interminables. Dans certains cas, et je ne dis pas que c'est toujours interminable, mais je lui rappelle...

3 juin 2008- Encadrement du pouvoir fédéral de dépenser²⁰

M. Cloutier: M. le Président, avec son projet de loi sur le pouvoir de dépenser, Stephen Harper veut ramener le Québec à l'union sociale que même le premier ministre Jean Charest avait rejetée. Si on en arrive à cette étape [...] Si on en arrive à cette étape, c'est que le gouvernement libéral a échoué sur toute la ligne. En 2001, le ministre des Affaires intergouvernementales avait fait de la limitation du pouvoir de dépenser la pierre d'assise de son rapport. Toutefois, le ministre s'est laissé envoûter par le chant des sirènes d'Ottawa, à tel point, comme l'écrivait Michel David la semaine dernière, que « le ministre s'est mis à faire le coq ». En effet, le ministre s'est mis à dire à qui veut l'entendre que le règlement du pouvoir de dépenser, c'est une bagarre personnelle et que c'est sa priorité numéro un. Après cinq ans de pouvoir, M. le Président, force est de constater que c'est l'échec total.

Quelle est la stratégie du ministre pour redonner au Québec son rapport de force? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Oui. Merci, M. le Président. M. le Président, quand j'entends le député de Lac-Saint-Jean, il semble oublier que son parti a été au pouvoir pendant neuf ans. Il s'exprime comme si ça n'avait pas été le cas et que, pendant ces neuf années-là, ils n'ont absolument rien fait en ce qui concerne les affaires intergouvernementales canadiennes. Jamais, pendant neuf ans, M. le Président, je ne les ai entendus parler [...] Bien, M. le Président, j'ai compris que la question portait sur le leadership du Québec en matière d'affaires intergouvernementales, puis eux n'en ont jamais eu, de leadership, en cette matière-là, c'est ça, la réalité. Pendant neuf ans, M. le Président, ils ont pratiqué la politique de la chaise vide. Ils n'ont rien demandé par rapport au pouvoir fédéral de dépenser. Nous, nous en avons fait une priorité. De la même façon que nous avons réussi dans le dossier de la santé, dans le dossier du déséquilibre fiscal, dans le dossier des congés parentaux, des infrastructures, et j'en passe, nous allons aussi réussir dans le dossier de l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. [...]

M. Cloutier: M. le Président, ils nous font référence à neuf ans au pouvoir. Ça fait 43 ans que le Parti libéral dit aux Québécois qu'il va régler la question. Je vais vous lire une petite déclaration, en 1965, de Jean Lesage: « Le gouvernement fédéral devrait mettre fin à l'ingérence dans les domaines

²⁰ Assemblée nationale, *Journal des débats*, Cahier n° 92, 3 juin 2008, p. 4529-4530 (http://www.assnat.qc.ca/fra/38legislature1/Debats/journal/ch/080603.htm#_Toc200348759).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

provinciaux[...], ce qui entraîne la création artificielle de [...] zones grises[, de] duplication des normes et des contrôles administratifs. »

Est-ce que la stratégie du gouvernement en place, c'est de laisser les neuf juges d'Ottawa dire quoi faire au gouvernement? [...]

M. Pelletier (Chapleau): Alors, M. le Président, justement ça fait des années qu'il ne se passe rien quand le gouvernement du Parti québécois est au pouvoir et lorsqu'eux assument les responsabilités de l'État. C'est ça, la réalité, M. le Président. Je vais vous dire pourquoi. C'est très, très simple. C'est parce qu'eux ne croient pas [...] Je vais vous dire pourquoi, M. le Président. C'est qu'eux ne croient pas, sauf peut-être la chef du deuxième groupe de l'opposition, dans la viabilité du fédéralisme canadien. Nous avons entendu la chef [...] prendre récemment un tournant, un tournant historique, M. le Président, le même tournant probablement qu'André Boisclair, le même tournant qu'un certain nombre d'anciens chefs du Parti québécois qui réalisent que l'avenir du Québec, M. le Président, son brillant avenir est à l'intérieur du Canada.

5. Commissions parlementaires

11 avril 2008, Commission permanente des finances publiques, Étude des crédits du ministère des Finances: volet Institutions financières²¹

Lors de cette commission parlementaire, les députés Alain Paquet et Irvin Pelletier ont questionné la ministre Monique Jérôme-Forget sur le projet de création d'une commission des valeurs mobilières pancanadienne.

16 avril 2008, Commission des institutions, Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif: volet Lieutenant-gouverneur et premier ministre²²

Lors de cette commission parlementaire, le Chef de l'Opposition officielle, Mario Dumont, et la chef du deuxième groupe d'opposition, Pauline Marois, ont questionné le premier ministre Jean Charest sur les thèmes suivants:

²¹ Assemblée nationale, Commission permanente des finances publiques, *Journal des débats*, 11 avril 2008, vol. 40, n° 30

(<http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/cfp/080411.htm>).

²² Assemblée nationale, Commission permanente des institutions, *Journal des débats*, 16 avril 2008, vol. 40, n° 42

(<http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ci/080416-2.htm>).

Daniel Turp, « La pratique parlementaire du droit constitutionnel au Québec en 2008 »

Rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, la reconnaissance constitutionnelle du concept de nation québécoise et l'utilisation des transferts fédéraux.

22 avril 2008, Commission des institutions, Étude des crédits du ministère du Conseil exécutif: volet Affaires intergouvernementales canadiennes²³

Lors de cette commission parlementaire, les députés Alexandre Cloutier, Pierre Marsan, Guy Ouellette, Sébastien Proulx et Daniel Turp ont questionné le ministre Benoît Pelletier sur les thèmes suivants: Conseil de la Fédération, l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser, la réforme du Sénat, la Charte du fédéralisme, les transferts fédéraux en matière d'éducation et de programmes sociaux, la Charte du fédéralisme, le règlement du déséquilibre fiscal, la position constitutionnelle du gouvernement, la participation du Québec au processus de sélection des juges de la Cour suprême du Canada, la reconnaissance constitutionnelle du concept de nation québécoise et le projet de constitution du Québec.

²³ Assemblée nationale, Commission permanente des institutions, *Journal des débats*, 22 avril 2008, vol. 40 n° 46
(http://www.assnat.qc.ca/fra/38Legislature1/DEBATS/journal/ci/080422.htm#_Toc205367868)